



AESH p.4

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



PLE p.6

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 813 du 16 octobre 2021



L'édito

Mémoire collective

Il y a un an, notre collègue Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne, était assassiné pour avoir utilisé des caricatures dans un cours sur la liberté d'expression. Il ne faisait que son métier, notre métier à toutes et tous. Entre émotion, sidération et douleur, nous prenions conscience que c'était l'École qui était attaquée en plein cœur dans sa mission d'éducation et d'émancipation.

L'École publique et laïque doit demeurer le lieu commun qui favorise la construction de l'esprit critique et qui échappe à toute pression.

L'an dernier, l'hommage à notre collègue a été escamoté voire empêché par des décisions ministérielles indignes. Malgré cela, nous avons organisé des temps d'échange nécessaires entre professeurs et avec les élèves. Cet événement dramatique a fait l'objet de récupérations éhontées à des fins électoralistes et bassement politiciennes.

Aujourd'hui, un an plus tard, l'heure est à l'hommage, simple et digne, en souvenir d'un collègue qui a payé de sa vie son engagement professionnel. Chacun, à sa manière, trouvera le temps et les ressources pour ne pas oublier, seul ou en équipe, avec la société dans son ensemble pour soutien.

Puis, parce qu'après le recueillement vient l'action, le travail pédagogique se poursuivra.

Ce travail, patient, au long cours est le sens même de l'engagement éducatif : former les citoyens de demain et cultiver quotidiennement la liberté de conscience et d'expression, faire vivre les idéaux

d'une École publique, émancipatrice et laïque.



Sophie Vénétitay, secrétaire générale

Évasion fiscale

Au prix fort pour l'intérêt général



Le mythe raconte que la boîte de Pandore contenait tous les maux de l'humanité et que seule l'Espérance y est restée enfermée. La période est plus que jamais à la mobilisation pour que renaisse l'espoir, parce qu'il faut défendre notre bien commun, les services publics. Le SNES et la FSU sont résolument engagés dans ce combat.

Douze millions de documents étudiés, une enquête sur plusieurs années, mobilisant près de cent cinquante médias...

Et à l'arrivée, un chiffre vertigineux : des milliers de milliards d'euros sont toujours à l'abri dans des paradis fiscaux. Cinq ans après les révélations des *Panama Papers*, celles des *Pandora Papers* confirment que les ultra-riches continuent de jouer de faire sécession fiscale. Des dizaines de dirigeants politiques dans le monde sont concernés mais aussi des industriels ou encore des personnalités de l'industrie du spectacle. Et dire que certains osent parler de ruissellement ! Leur point

commun : faire preuve d'une imagination sans borne pour échapper à l'impôt.

Tous aux abris... fiscaux

Placements dans des paradis fiscaux, création de sociétés *offshore*, optimisation fiscale... Les méthodes diffèrent, flirtant parfois avec l'illégalité, mais le but reste le même.

Et pendant ce temps, des étudiants continuent de venir grossir les files d'attente devant les banques alimentaires et des milliers de travailleurs précaires vont voir leur situation économique s'aggraver en raison de la réforme de l'assurance chômage, véritable machine à appauvrir encore davantage les plus fragiles.

Le rapport à l'impôt est un bon signal de la vitalité démocratique d'une société : un consentement à l'impôt élevé, de la part de toutes les catégories

sociales atteste des efforts de solidarité et de redistribution au sein d'un pays. Les *Pandora papers* sont le révélateur d'une faille économique (des centaines de milliards d'euros ne viennent pas alimenter le budget de l'État) mais aussi d'une faillite morale et politique : des centaines d'ultra-riches préfèrent jouer la carte de l'individualisme plutôt que celle de la solidarité, sous le regard bienveillant voire complice de nombreux États.

Se donner les moyens

Les agents de la Fonction publique ont fait tenir la société au plus fort de la crise sanitaire : personnel de santé, d'Éducation, travailleurs en première ligne ou en deuxième ligne dans les services de l'État... Ces mêmes services sont pourtant exsangues après des

années de politiques d'austérité. Les révélations des *Pandora Papers* montrent pourtant que les moyens existent,

Individualisme contre solidarité

mais qu'ils sont détournés de leur nécessaire utilisation publique.

À l'heure où les inégalités se creusent, il est indispensable de ren-

forcer les services publics. C'est même un triple impératif : économique, social et politique. Encore plus à l'heure où des apprentis sorciers politiques parient sur les divisions du pays pour faire prospérer leur petite entreprise... À travers les campagnes d'informations et les mobilisations à venir, le SNES et la FSU seront présents pour rappeler avec force la nécessité des services publics et pour exiger les moyens nécessaires pour les faire fonctionner. ■

Sophie Vénétitay

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE NATIONALE FSU, CGT ÉDUC'ACTION, FNEC-FP-FO, SNALC, SNCL-FAEN ET SUD ÉDUCATION



MARDI 19 OCTOBRE
Journée nationale de mobilisation
des AESH



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **19 octobre** → **BN**
Réunion du Bureau national du SNES-FSU élargi aux S3.
- **22 octobre** → **Retraités**
Réunion du collectif d'animation de la section fédérale des retraités.
- **1es 27 et 28 octobre** → **MGEN**
Participation du SNES-FSU au CA de la MGEN.
- **1e 8 novembre** → **BDFN**
Réunion du Bureau délibératif fédéral national de la FSU.

audiences et groupes de travail

- **19 octobre** → **CSEE**
Réunion du comité enseignement supérieur et recherche du Comité syndical européen de l'éducation à Bruxelles.

■ **19 octobre** → **Élections pro**
Point d'étape de l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022 au ministère de l'Éducation nationale

■ **20 octobre** → **Élections pro (2)**
Point d'étape de l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022 à la Fonction publique.

■ **1e 20 octobre** → **Secteur**
Réunion du secteur emploi du SNES-FSU.

■ **1e 21 octobre** → **Secteurs (2)**
Réunions des secteurs métiers et hors de France.

■ **22 octobre** → **CTM**
Nouvelle réunion du Comité technique ministériel de l'Éducation nationale suite au rejet unanime de quatre textes lors du précédent CTM du 13 octobre.

■ **2 novembre** → **PSC**
Groupe de travail Fonction publique sur la mise en place du remboursement partiel de la protection sociale complémentaire

stages et colloques

■ **1es 20 et 21 octobre** → **Stage lycée**
Les réformes Blanquer dans le contexte particulier de la double échéance de 2022 : congrès du SNES-FSU et élections présidentielle et législative, porter le projet du SNES-FSU pour reconstruire un autre lycée, un autre baccalauréat.

■ **1es 20 et 21 octobre** → **Stage non-titulaires**. Destiné aux responsables et élus non titulaires : Bilan de rentrée, point juridique sur les sujets sensibles comme la portabilité nationale des CDI, difficultés pour les contrats courts, élections professionnelles.

■ **19 octobre** → **AESH**
Mobilisation nationale des AESH à l'appel de l'intersyndicale.

mutations L'usine à gaz

Après publication des lignes directrices de gestion au BO dans la première quinzaine de novembre, les serveurs pour saisir votre demande devraient être ouverts pendant trois semaines.

Les textes qui ont été présentés au CT ministériel contiennent un certain nombre de nouveautés contre lesquelles la FSU a déposé des amendements.

À titre d'exemple, les bonifications pour parents isolés et pour sportifs de haut niveau ont été supprimées. Par ailleurs, le ministère prévoit un mouvement sur postes à profil (POP).

POP et FLOP !

L'acronyme a beau être sympathique, ce mouvement est une véritable usine à gaz qui n'est pas sans rappeler les mouvements sur postes ÉCLAIR des années 2010 qui avait été un échec total. L'objectif affiché pour le mouvement POP est de pourvoir des postes faiblement attractifs (rural, zone montagneuse, zone sensible...). Il se met en place à la hâte, sans réflexion approfondie, pour répondre aux conclusions du Grenelle qui impose le développement des postes à profil. Le ministère fait l'amalgame entre postes requérant des



compétences particulières, qui relèvent du mouvement spécifique, et postes peu attractifs, pour lesquels des profils artificiels vont être proposés. Quelle compétence particulière peut-on exiger d'un professeur pour qu'il enseigne en zone montagneuse ? Ce mouvement, hors barème, fera sans doute plus de déçus que de satisfaits sur les postes les plus attractifs et ne va pas résoudre le problème d'attractivité d'autres postes. Le SNES-FSU répondra présent pour accompagner les collègues dans les démarches de recours.

Nos publications à venir feront une présentation exhaustive des LDG mobilité 2022. Le SNES-FSU conseillera et accompagnera tous les collègues qui s'adresseront à lui tout au long du processus. ■ Thierry Meyssonnier

Publicité

ENVIRONNEMENT - EMPLOI

PUBLICITÉ

Déjà 38 000 voitures réparées avec des pièces recyclées.

En cas d'accident, l'assureur est en première ligne pour prendre en charge la réparation du véhicule. Consciente de ce rôle, MAIF s'est donné il y a deux ans un objectif ambitieux : atteindre 10 % de réparations avec des pièces recyclées en 2022. Et avec déjà 38 000⁽¹⁾ véhicules réparés de cette façon, l'assureur militant est sur la bonne voie.



Un enjeu écologique majeur.

MAIF propose depuis 2013 à ses sociétaires -sous réserve de leur accord- des pièces issues de l'économie circulaire. Une démarche engagée, quand on sait que lors d'un sinistre, en moyenne 6 pièces sont endommagées⁽²⁾. Donner une seconde vie aux pièces automobiles permet ainsi d'économiser des ressources, de l'énergie et des matériaux non-renouvelables dont la planète vient à manquer.

Un impact positif concret.

38 000 voitures réparées avec des pièces recyclées, ce sont déjà des tonnes de matières premières économisées. Et ce n'est qu'un début. L'utilisation de pièces recyclées permet aussi d'abaisser le prix des réparations et de sauver des véhicules qui auraient été autrement « économiquement irréparables ». Enfin, elle favorise la création d'emplois locaux dans les filières de recyclage.

Recyclage mode d'emploi

1. Le réparateur partenaire commande les pièces recyclées.
2. Chaque pièce est nettoyée et référencée pour assurer sa traçabilité.
3. La pièce est comme neuve : poncée, dégraissée puis repeinte à la teinte du véhicule.
4. La réparation est garantie à vie.

10%

10% de réparations automobiles réalisées avec des pièces recyclées : c'est l'objectif que s'est fixé MAIF pour fin 2022. Et avec 7,6% en 2019 et 8,2% en 2020⁽³⁾, c'est en très bonne voie.

#ChaqueActeCompte



assureur militant

(1) Chiffres Réparateurs partenaires MAIF 2019-2020 (2) Source : SRA septembre 2020 (3) Chiffres MAIF 2019 et 2020 MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90005 - 75038 Paris cedex 8. Entreprise régie par le Code des assurances.

nouveau tutorat Une très lourde charge

Improvisation, rémunération dérisoire, la mise en place du nouveau tutorat est inacceptable.

La mise en place de la réforme de la formation a vu émerger de nouveaux profils de très jeunes collègues nommés en établissement scolaire, durant leur master, et avant même l'obtention d'un concours de recrutement : contractuels-alternants, AED en pré-professionnalisation et stagiaires en situation d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). À leurs côtés, les tuteurs voient leurs missions se complexifier. Si leur rôle auprès des stagiaires lauréats du concours a toujours été central, le tutorat d'étudiants contractuels alternants ou stagiaires SOPA fait monter la pression d'un cran : il s'agit d'accompagner, de conseiller et de former un professeur ou CPE à la prise en charge autonome et progressive de classes, pour qu'il soit prêt à exercer, à temps plein, dès l'obtention de son concours.

Manque d'anticipation

Le besoin croissant de tuteurs et l'évolution de leur mission n'ont pas été anticipés : les tuteurs manquent d'information, de formation et de reconnaissance liée à leur responsabilité. Un tuteur de deux stagiaires SOPA dans l'académie de Bordeaux, explique avoir

été informé du jour au lendemain de leur arrivée dans ses classes. Plus inquiétant : ce sont les stagiaires eux-mêmes qui ont informé leur tuteur de ce qui était attendu de sa part, tandis que ses mails à l'INSPÉ sont restés sans réponse.

Sous-payés

Pire, là où un tuteur de stagiaire mi-temps est rémunéré 1 250 € annuels pour s'acquitter de cette mission fondamentale (avant 2014, cette indemnité s'élevait à 2 000 €), celui d'un contractuel-alternant (l'équivalent d'un tiers-temps) ou d'un AED prépro (présent trois années dans l'établissement de la L2 au M1) recevra 800 €, tandis que celui d'un stagiaire de M2 MEEF SOPA verra sa mission rémunérée seulement 300 € pour douze semaines de stage sur l'année (150 € et six semaines en M1). Alors même qu'il est question de former au métier un futur collègue, pour l'essentiel en pleine responsabilité – ce que le SNES-FSU dénonce – sans moyens, temps ou outils pour le faire, cette rémunération dérisoire n'incite pas à s'investir dans cette mission et à assumer la lourde responsabilité qui en découle.

Aux côtés des tuteurs, le SNES-FSU revendique une rémunération à la hauteur de leur mission ainsi qu'un véritable temps de formation à l'accompagnement des jeunes collègues. ■

Clair Fortassin



La rémunération dérisoire du tuteur n'incite pas à s'investir dans cette mission.

2022 en vue Sous-investissement qui coûtera cher !

Fin de quinquennat rime forcément avec bilan. Celui de la politique éducative de ce gouvernement est édifiant.

« On a, ces dernières années, sous-investi en éducation, formation, enseignement supérieur et la recherche. » Le constat, lucide car correspondant complètement à la réalité du terrain, est fait par... Emmanuel Macron ! Celui-là même qui termine un mandat marqué, en matière de politique éducative, par une spectaculaire succession de renoncements. Dommage que le perspicace observateur n'ait pas prévenu plus tôt le chef de l'État de cette déconvenue !

« Choyée », vraiment ?

En plein cœur de la crise sanitaire, Jean Castex avait affirmé que la majorité gouvernementale avait « choyé » l'Éducation nationale et continuerait à le faire. C'est à se demander dans quel monde parallèle vit le Premier ministre ? Sur le quinquennat, le bilan en terme de moyens pour le second degré est édifiant. Depuis 2018, 7 490 emplois ont été supprimés dans les collèges et les lycées, soit l'équivalent de 166 collègues rayés de la carte, alors que les effectifs ont augmenté (+ 63 662 élèves). Concrètement, cela veut dire des classes surchargées, une offre de formation qui se réduit d'année en année et aucun moyen réellement dégagé pour faire face aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire... Il y a eu effectivement un sous-investissement chronique dans l'Éducation, comme le dit

Dévalorisation « historique »



Comme si le président candidat à sa réélection découvrait l'étendue du désastre qu'il a lui-même suscité...

le président de la République, qui oublie juste de préciser qu'il en porte l'entière responsabilité.

En matière salariale, Jean-Michel Blanquer avait promis une revalorisation « historique ». Au final, la prime d'attractivité ne concerne pas 42 % des personnels. Le décrochage salarial est bien réel et se mesure aussi à l'aune du manque d'attractivité de nos métiers. Le chiffre des postes non pourvus aux concours de recrutement du second degré parlent d'eux-mêmes : 2 208 depuis 2018 ! Jean-Michel Blanquer parle désormais d'une revalorisation à l'horizon 2024, ce qui ne l'engage à rien, au contraire

de loi de programmation pluriannuelle qu'il n'a jamais actée.

Enfin, la succession de réformes et le mode de gouvernance du ministre ont profondément dénaturé nos métiers. L'avalanche de prescriptions, l'augmentation des effectifs – en particulier en collège –, la dénaturation des missions des Psy-EN, les réformes du lycée et du bac, le mode de management agressif des PIAL pour les AESH (voir encadré p. 5) pèsent sur le quotidien. La suppression de pans entiers du paritarisme rend les opérations de carrière peu lisibles.

Résistible dénaturation

Dès l'automne 2019, le SNES-FSU révélait des chiffres frappants dans son

enquête métier : 94 % des enseignants considèrent que leur charge de travail s'intensifie. Une enquête menée par le SNES-FSU chez les CPE confirmait cette situation : 70,34 % des collègues interrogés ont le sentiment d'être en situation de tension au travail. La gestion chaotique de la crise sanitaire a aussi laissé des traces.

La fin du quinquennat est donc l'heure du bilan, et il est édifiant. Mais, pour le SNES-FSU, il n'est pas question de se contenter de déplorer les choix faits. La voix des personnels doit être portée et entendue. Le SNES-FSU s'y est attelé en organisant les mobilisations nécessaires, en intervenant dans les médias pour pointer les problèmes posés par la méthode Blanquer. Nous

Construire le monde de demain !

En pleine crise sanitaire, plusieurs associations et syndicats, dont la FSU, ont tiré la sonnette d'alarme : « Plus jamais ça ! » pointant le fait que la crise que nous vivons était aussi le révélateur d'un système à bout de souffle. Les acteurs de cet appel s'organisent alors en collectif, dans une démarche originale, mêlant approche associative et syndicale. Ils lancent un appel à toutes les forces progressistes et humanistes et travaillent à des alternatives économiques, sociales et environnementales. En mai 2020, le collectif publie un plan de sortie de crise : trente-quatre mesures qui font la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral et productiviste. Un plan de rupture, fruit de longs mois de réflexion, a aussi été publié en septembre, dix objectifs étant déclinés en vingt mesures. Parmi lesquelles « garantir à toutes et tous les mesures de protection et de prévention » (plan d'urgence pour l'hôpital public, plan contre les violences faites aux femmes, etc.), « assurer la sécurité sanitaire en faisant progresser la démocratie », « du travail pour toutes et tous » ou encore « transformer nos modes de production, de mobilités et de consommation ». Des collectifs locaux existent et permettent d'agir à tous les niveaux.

continuerons, avec vous, en portant la voix des personnels dans la campagne présidentielle : plus que jamais, reconstruire le service public d'Éducation doit être une priorité. ■ Sophie Vénétiau

conseil d'administration Faire vivre la démocratie

Par petites touches, un ensemble cohérent de mesures limite l'action des représentants élus dans les conseils d'administration.

Le projet est clair : mettre en charpie le caractère national du second degré par la définition, comme dans le privé, d'un « caractère propre » de chaque EPLE, avec pour corollaire la destruction de l'autonomie professionnelle des équipes éducatives et leur caporalisation sous l'autorité du chef d'établissement omnipotent et omniscient.

Installer la commission permanente, un point c'est tout !

L'article R421-22 du code de l'Éducation prescrit désormais que « le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide [...] de lui déléguer ».

Puis d'ajouter qu'une fois créée, le CA peut lui « soumettre toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis ». En droit le « et » n'est pas obligatoirement cumulatif. Le CA peut donc créer une Commission permanente (CP) et ne pas lui déléguer de compétences, car elle deviendrait alors décisionnelle et dessaisirait le CA. En revanche, le CA peut saisir la CP qu'il aura installée pour simple avis. Il est donc nécessaire de travailler en amont avec les autres membres élus pour l'installation de la CP (premier

vote) et contre toute demande de délégation de compétence (second vote). Il faut exiger deux votes distincts. Après avoir installé la CP sans délégation de compétence, un nouveau vote définit les questions sur lesquelles le CA veut recevoir le simple avis de la CP. Il paraît acceptable d'inscrire l'obligation de le recevoir avant toute proposition de répartition de la DGH.

Proposer un ordre du jour ou imposer ses ordres ?

Jusqu'ici, l'ordre du jour était adopté par le CA en début de séance. Avec la modification de l'article R421-25, le chef en décide seul ! C'est un pouvoir substantiel qui lui est octroyé.

Comment le CA pourrait-il administrer l'établissement, s'il ne peut plus décider des points sur lesquels délibérer dans le cadre de l'autonomie des EPLE ? Il faut instituer un rapport de force en exigeant que toute question relevant des compétences du CA soit automatiquement mise à l'ordre du jour sur simple demande d'un de ses membres. On s'appuiera sur les écrits du ministre qui, pour défendre sa disposition devant le Conseil d'État, prétend

Vers des chefs d'établissement omnipotents et omniscients ?

que « les dispositions attaquées n'ont pas pour effet de réserver au seul chef d'établissement la détermination de l'ordre du jour ».

Gageons qu'il se trouve encore des personnels de direction soucieux d'un minimum de sérénité dans le climat scolaire et pour lesquels le fonctionnement démocratique des EPLE, dans le cadre réglementaire, est encore un objectif fondamental. ■ Grégoire Frackowiak

Fonction publique Démolition en cours

Une réforme profonde, mais ô combien périlleuse, de la Fonction publique est en cours.

La casse de la Fonction publique orchestrée par la loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la Fonction publique » (LTFP) ne se limite pas à la suppression de la majeure partie des prérogatives des commissions paritaires. À la remise en cause du paritarisme s'ajoutent en effet deux projets actuellement en cours de finalisation : l'un concerne la réforme de la haute Fonction publique qui prévoit entre autres la suppression des corps d'inspecteurs généraux, et l'autre la codification du statut général des fonctionnaires. Ces deux réformes ont en commun d'être menées par ordonnance et donc dans sans réel débat de fond.

Codification du statut

Le projet de « code général de la Fonction

publique », présenté au conseil commun de la Fonction publique (CCFP) le 30 septembre, rassemble en un seul code, les quatre lois de 1983, 1984 et 1986 constitutives du statut général des fonctionnaires, ainsi que quelques autres textes ou fragments de textes. Si le principe de la codification peut avoir pour intérêt de consolider un bloc législatif éparpillé, le choix du plan fait par le gouvernement montre que telle n'est pas son intention. Un des principes fondateurs de la Fonction publique française, selon lequel les emplois permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires, est profondément remis en cause.

Dans la droite ligne de la LTFP, la codification en cours, pourtant soi-disant opérée à droit constant, n'a de cesse de mettre sur le même plan emplois statutaires et emplois contractuels. Ce glissement, opéré au faux pré-

texte de conférer une égale dignité à l'ensemble des agents, a en réalité pour objectif de les fragiliser tous. La FSU s'est saisie de la consultation du CCFP pour défendre les droits et garanties de l'ensemble des personnels – titulaires et contractuels –, remis en cause par la concurrence entre ces deux modes de recrutements des agents publics. Elle a obtenu que soit inscrit le principe du droit à la carrière des fonctionnaires dans le titre d'un des livres du projet de code.

Contrairement à la CFDT et l'UNSA qui l'ont approuvé « sur le principe », la FSU a voté contre ce projet.

Réforme de la « haute »

En application d'une ordonnance du 2 juin 2021, qui prévoit notamment le remplacement de l'ENA par l'institut national des services publics (INSP), des changements statutaires importants sont annoncés pour l'inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR).

La fusion des corps d'inspecteurs généraux dans un corps unique des administrateurs de l'État introduit une fonctionnalisation des emplois lourde de conséquences : risques de clientélisme du fait des changements des procédures de nomination, relativisation de l'expertise professionnelle liée au décloisonnement des missions, asservissement des missions des inspectrices et inspecteurs généraux aux volontés immédiates du gouvernement.

Dans un ministère où la pratique de rétention de rapports qui ne satisfont pas le ministre est déjà courante, cette perte d'indépendance ne présage rien de bon en matière d'évaluation des politiques menées. ■ Emmanuel Séchet



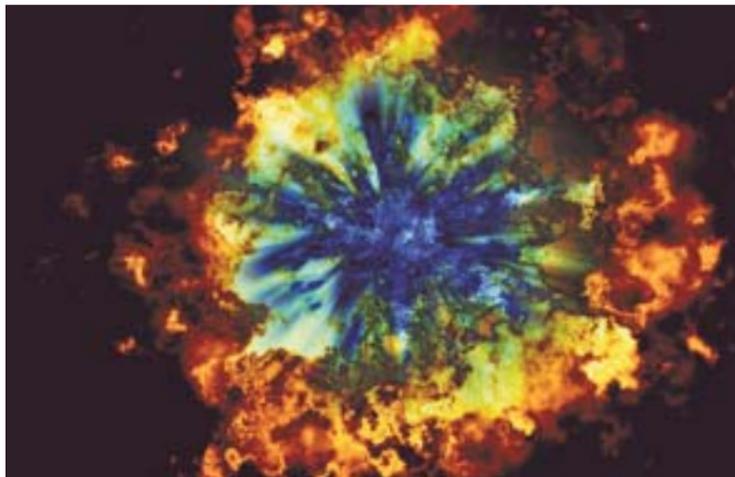
Statut protecteur garant de l'indépendance de l'agent et de la qualité du service rendu, existence de corps d'inspection susceptibles de s'opposer au ministère : tout doit disparaître !

éducation prioritaire Des exceptions, moins de règles

Cette réforme s'annonce destructrice entre foisonnement de labels et « contrats clé en main » pour les rectorats et chefs d'établissement.

La « nouvelle éducation prioritaire » telle que la présente le ministère sera le parent pauvre de la précédente. Les expérimentations engagent une poignée de collèges qui ne relevaient pas de l'éducation prioritaire et quelques lycées GT et professionnels déclassés depuis 2014, qui ont accepté de signer un contrat local d'accompagnement triennal (CLA). Les moyens octroyés prennent la forme d'heures supplémentaires et d'IMP (indemnité pour mission particulière) en contrepartie de projets construits et mis en avant par des équipes volontaires.

Plutôt que de développer les collectifs de travail, cela renforce la concurrence entre les personnels comme entre les établissements. Les critères pour obtenir un CLA ne sont pas transparents et la pérennité de ces moyens n'est pas assurée. La délabellisation des REP, prévue en septembre 2022, entraînera la disparition de l'indemnité et les bonifications afférentes. La logique des CLA



Mise en concurrence des établissements, déréglementation et contractualisation, tout est mis en œuvre pour déconstruire voire démanteler l'éducation prioritaire.

préfigure les nouvelles orientations du ministère. L'allocation progressive de moyens pourrait bien être d'abord soumise à la signature d'un CLA.

Aucune création de poste

Alors que les indemnités REP ou REP+ concernent actuellement tous les professeurs et CPE des réseaux d'éducation prioritaire, les professeurs en CLA ne bénéficient pas tous d'une indemnité. Le SNES-FSU revendique bien au contraire l'élargissement de l'indemnité REP aux AESH et AED et l'extension de la pondération REP+ à tous

les personnels de l'éducation prioritaire du fait des conditions d'exercice plus difficiles et du travail en équipe quotidien informel, plus nécessaire qu'ailleurs.

Le privé met un pied dans la porte

Si cela ne suffisait pas, le CLA ouvre la porte de l'éducation prioritaire à l'enseignement privé sous contrat ! Six établissements (à Marseille, au Mans, à Nantes et à Roubaix) sont retenus sans qu'ils en aient les critères sociaux. Cette initiative du ministère est inacceptable car elle détourne, au profit

d'un réseau privé confessionnel, des moyens jusqu'ici attribués au service public, seul réseau où l'école est gratuite et laïque et qui accueille tous les élèves sans distinction.

De 80 à 126 cités éducatives

Les cités éducatives, et leur gouvernance avec le principal de collège comme pilote, et deux représentants de la préfecture et de la collectivité locale, reposent aussi sur une contractualisation. L'inspection générale a rédigé un rapport en demi-teinte : « Le rythme et le calendrier [...] des cités éducatives apparaissent [...] difficilement tenables ». Le rapport critique parfois « la culture du résultat ». Les pratiques pédagogiques apparaissent en ligne de mire : « il est trop tôt pour mesurer des effets sur les résultats scolaires et sur l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants mais toutes les conditions sont réunies pour que de tels effets soient observables à court terme ».

TER : politique sociale ou d'austérité ?

Présentés comme le pendant rural des cités éducatives, les 24 Territoires éducatifs ruraux (TER), expérimentés depuis janvier 2021 dans les académies d'Amiens, Nancy-Metz et Normandie, sont étendus aux académies de Dijon, Limoges, Besançon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Rennes et Bordeaux. Ces 61 TER doivent « renforcer l'ambition scolaire des élèves » et lutter contre une forme

Régime indemnitaire des enseignants du second degré enseignant en SEGPA

Les enseignants du second degré exerçant en SEGPA bénéficient d'une indemnité forfaitaire de 1 785 euros annuels (versée mensuellement). Le montant exact de la prime est calculé au prorata des heures effectuées en classe de SEGPA. Il est cumulable avec l'indemnité de fonctions particulières (IFP) d'un montant de 844,19 euros annuels pour les enseignants détenteurs du CAPPEI et accomplissant au moins un demi-service devant des classes de SEGPA. Le versement de ces indemnités peut être rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2017, date d'entrée en application du décret 2017-964.

de « censure » en ce qui concerne l'orientation. Mais le ministère n'envisage pas un seul instant des créations de postes de Psy-ÉN et des ouvertures de postes de CIO, encore moins de rendre les postes supprimés dans les collèges et lycées. Proposer aux élèves, comme le demande le SNES-FSU, une carte de formations diversifiées et à proximité dans tous les secteurs même les plus enclavés est possible mais il faut pour cela des moyens pour l'École publique. ■

Anne-Sophie Legrand, Gwénaél Le Paix

examens 2022 Calendrier verrouillé

Le calendrier paru le 30 septembre envisage une session « ordinaire » alors que les dernières années ont été marquées par le chaos des réformes du bac et la crise sanitaire.

Sans même dresser le bilan de la session précédente, le ministère a imposé un calendrier des examens en limitant au maximum les possibilités de concertation. Le SNES-FSU n'a eu de cesse de réclamer la prise en compte de la

situation exceptionnelle en exigeant des allègements de programme (ceux obtenus sont minimes et ne concernent pas le collège) et une révision de l'organisation des épreuves et de leurs modalités.

Blocage sur le bac

Parcoursup verrouille le calendrier du bac en imposant des écrits de spécialité les 14, 15 et 16 mars 2022, et, dans la foulée, les épreuves orales ou pratiques, afin que les résultats soient intégrés aux dossiers des candidats à l'enseignement supérieur avant le 8 avril. Les délais de correction s'en trouvent consi-

dérablement réduits, d'autant plus que le ministère refuse de donner des garanties de décharge de cours pour les correcteurs comme les examinateurs. Va-t-il falloir se démultiplier entre les cours maintenus, le déroulement des examens et la correction des épreuves ?

Perseverare diabolicum

Les revendications en faveur du desserrement du calendrier en juin afin d'allonger le temps de correction, notamment en philosophie, ont été ignorées. Les enseignants de lettres, une fois de plus, vont crouler sous les convocations, du DNB au BTS en passant par le Grand oral. Est-ce bien raisonnable d'ignorer ainsi les alertes et les préconisations des CHSCT ?

À tout cela, vont s'ajouter les épreuves pour les attestations de langues vivantes et les épreuves ponctuelles pour remplacer certaines moyennes de contrôle continu jugées « non significatives ».

Le SNES-FSU continue de demander l'abandon du contrôle continu et le retour à des épreuves nationales. L'organisation des examens doit laisser du temps aux apprentissages. Cela supposerait dès maintenant, de renvoyer à la fin de l'année de Terminale les épreuves de spécialité et de sortir du diktat de Parcoursup. ■ Claire Guéville

orientation

Ne pas s'en laisser conter !

L'orientation au lycée passe et repasse sous le rouleau compresseur du ministre J.-M. Blanquer.

Après la loi « Orientation et réussite des étudiants », les réformes du bac, de la voie pro et de l'orientation ont dessiné un nouveau lycée dans lequel, en matière d'orientation, toutes les cases sont cochées : externalisation, confusion, sélection et individualisation.

La débrouille

On fait croire à ceux qui acceptent la charge de professeur principal ou de référent, qu'ils sont désormais responsables de l'accompagnement à l'orientation des élèves au cours d'hypothétiques heures dédiées. Mais, ce qui est attendu relève beaucoup de la gestion, de l'évaluation des projets et du renseignement de la fiche avenir. Pour tenter de remplir au mieux cette mission, de répondre aux injonctions, chacun peut s'autoformer, entrer dans des dispositifs territoriaux pour l'orientation vers l'enseignement supérieur (Lyli, Ailes, Brio, etc.) ou faire intervenir des « partenaires ». Les Régions, elles

aussi entrées sur ce terrain, tentent d'imposer leurs portails numériques et « leurs spécialistes » autoproclamés : start-up, associations employant des volontaires du service civique... Quel est le bénéfice pour les élèves placés de plus en plus tôt sous pression ?

Chacun à sa place

Les Psy-ÉN sont rendus invisibles, et pour cause : recrutements en berne et effectifs pléthoriques d'élèves à prendre en charge. Mais il ne faut pas s'en laisser conter !

Rappelons que les textes réglementaires concernant les personnels n'ont pas changé en matière d'accompagnement à l'orientation : les professeurs principaux et les Psy-ÉN ont toujours leur rôle à jouer ! Pour le SNES-FSU, ces derniers sont bien les spécialistes de l'orientation et des parcours scolaires, de la psychologie des adolescents et de l'aide à la projection dans l'avenir. C'est ce que le ministère ferait mieux de comprendre, lui qui entend relancer le « Printemps de l'orientation » : les lycéens ont besoin d'un accompagnement de qualité et pas seulement d'opérations promotionnelles ! ■

Géraldine Duriez



Corrections et cours à assurer, les professeurs doivent composer avec un calendrier intenable.

Parcoursup 2020 Toujours aussi injuste !

Le ministère de l'enseignement supérieur se félicite une fois de plus de Parcoursup dont la campagne 2020 vient de se clore. Il vante « une procédure robuste, bien rodée, que tous les acteurs se sont appropriée ».

Les chiffres officiels apportent pourtant un cinglant démenti aux discours des autorités : plus de 40 000 lycéens et au moins 25 000 étudiants en réorientation n'ont eu aucune proposition, et c'est sans compter les abandons faute d'affectation satisfaisante. Le rapport du comité éthique et scientifique de Parcoursup (février 2021) comme celui de la Cour des comptes l'année précédente, avaient chacun à leur manière rappelé les défauts majeurs que constituaient l'opacité des critères de sélection et la mise en attente, parfois définitive, infligée aux candidats. On comprend pourquoi le ministère en est maintenant réduit à commander une enquête de satisfaction à l'agence de sondage IPSOS pour légitimer le fonctionnement d'une plateforme d'orientation post-bac aussi injuste.

Égalité professionnelle à suivre...

Le premier comité de suivi du plan national égalité professionnelle du ministère de l'Éducation nationale s'est réuni le 30 septembre. L'administration a choisi de présenter l'avancée des travaux de trois académies pilotes et un guide des « bonnes pratiques au recrutement » des contractuels. En préambule, la FSU a rappelé au ministère qu'il était trop facile de déléguer les actions aux rectorats sans les doter de moyens et a appelé le ministère à s'engager sur les lignes directrices de gestion (mobilité, carrière), l'action sociale, une organisation de travail respectueuse de l'égalité et garantissant l'articulation vie professionnelle et personnelle et enfin sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle a exigé que le second comité de l'année soit consacré au bilan du ministère lui-même. Si quelques académies se sont engagées sur le déploiement académique du plan égalité dans le cadre du dialogue social, d'autres n'ont toujours pas de calendrier de travail ou freinent des quatre fers, ce qui n'est pas admissible. Quant au guide du recrutement, il devra être modifié pour sortir de la logique managériale.



AESH Mobilisés pour la reconnaissance du métier

Accompagner les élèves en situation de handicap : un défi à relever, un métier à reconnaître.

Les missions des AESH sont centrales pour l'inclusion des élèves en situation de handicap et leur connaissance est une condition du bon fonctionnement du binôme professeur-AESH dans la classe. Or, ces missions sont définies de façon beaucoup trop vague dans les textes réglementaires. Il est donc impératif que professeurs et AESH puissent avoir du temps pour construire, ensemble, leur façon de coopérer, et encore mieux, de collaborer. Les AESH sont bien souvent celles et ceux qui passent le plus de temps auprès des élèves, et assurent leur suivi à la fois sur le plan pédagogique, mais aussi sur le plan éducatif et social. Ils et elles sont souvent les premiers interlocuteurs des professeurs et personnels de vie scolaire et de véritables alliés pour la réussite de l'inclusion scolaire. Cela leur confère une expertise particulière dont on ne peut se passer pour un accompagnement de qualité.

Aucune reconnaissance

Or, cette expertise n'est absolument pas reconnue dans l'Éducation nationale qui a fait le choix économique de refuser aux élèves le temps d'accompagnement professionnel qui leur est reconnu, en dégradant les conditions de travail des personnels au travers des PIAL (voir encadré). Ces derniers obéissent à une logique d'inclusion à bas coût au détriment des besoins des élèves.



Une nouvelle journée de mobilisation des AESH est prévue mardi 19 octobre pour exiger notamment une progression sensible de la rémunération.

Non contente de dégrader les conditions d'accompagnement pour les élèves, au nom de la mutualisation aux vertus toutes économiques, l'institution refuse aux AESH un statut et un salaire leur permettant de vivre décemment.

Grâce aux mobilisations de l'année dernière, très largement soutenues et relayées par le SNES-FSU, une grille de salaire commune, l'assurance d'un avancement uniforme ainsi que la reprise de l'ancienneté ont été arrachées au ministère, permettant que toutes et tous soient rémunérés de façon plus transparente. Mais le salaire est encore infiniment trop faible, les temps partiels très largement imposés, ce qui a pour effet de laisser les AESH dans une très grande précarité financière. Le premier niveau de la grille,

fixé initialement à l'indice majoré 335, a même dû être relevé à l'indice 340 pour tenir compte de la hausse du SMIC au 1^{er} octobre. Tout comme les niveaux des dix autres échelons de la grille ne permettent pas d'envisager une progression sensible de la rémunération car, en l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice, les effets des changements d'échelons seront annulés par l'inflation.

Pour les personnels, pour les élèves

Comment dans ces conditions s'étonner que des élèves soient laissés sans accompagnement dans presque tous les établissements ? Le métier d'AESH, ses missions, la formation et l'expertise des personnels doivent être reconnus et rémunérés à la hauteur de leur enga-

gement en faveur des élèves en situation de handicap.

Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU appelle à faire du mardi 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale pour les AESH. ■ Aurélie Sarrasin

Les PIAL

Les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont pour objectif affiché de coordonner les moyens d'accompagnement humain en fonction des besoins des élèves en situation de handicap. Or, ils servent avant tout à limiter le nombre d'AESH ; l'accompagnement mutualisé devient la norme, l'accompagnement individualisé l'exception. Ils permettent au ministère de résoudre son bras de fer avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui prescrivent, en toute indépendance, aux élèves qu'elles suivent, un accompagnement humain que l'Éducation nationale doit ensuite payer. Il est difficile d'être convaincu que le PIAL vise avant tout le bien des élèves (et donc des familles), ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels. La problématique du travail des enseignants (préparation de cours, formation aux adaptations pédagogiques liées à l'accueil des élèves en situation de handicap, suivi de ces élèves...) est totalement écartée, de même que la question cruciale des effectifs des classes ordinaires. ■

inclusion Travail empêché

Trop de personnels expriment un malaise en lien avec les conditions actuelles de l'inclusion.

C'est l'aboutissement d'empêchements de travailler partagés et supportés diversement. L'empêchement de travail doit se comprendre comme la difficulté accrue, ou l'impossibilité, de réaliser un travail pleinement satisfaisant à ses propres yeux. C'est-à-dire, ici, maintenir l'activité habituelle et prendre assez en compte les élèves à BEP (besoins éducatifs particuliers) pour les faire progresser. Cette tension à la longue génère des problèmes de santé au travail et même de la souffrance.

Des situations déjà bien dégradées

Témoignages et analyses de situation de travail permettent d'identifier des facteurs récurrents d'empêchement, variables selon les lieux ou les périodes. Mais les facteurs spécifiques liés aux inclusions s'inscrivent dans une situation déjà bien dégradée. N'est-elle pas plus déterminante que la seule présence d'élèves à BEP ? Ainsi, le contexte général d'augmentation de tâches dans l'activité ordinaire avec des effectifs de classe déjà chargés et en augmentation pèse. Mais accéder aux aménagements préconisés pour les élèves, les comprendre, être en mesure de les consulter facilement, ou pouvoir y penser peuvent aussi être des nouveaux défis. L'accumulation, sans limites, d'adaptations très diverses à réaliser dans ses

classes et de tâches administratives est aussi ce que vivent bien des collègues. Autre élément du quotidien désormais : gérer une relation différente aux élèves et à des familles aux attentes nouvelles et affronter l'incompréhension née de l'écart entre les annonces nationales et la réalité de terrain. Le livret de parcours inclusif numérique, dont doit disposer chaque élève à BEP d'ici 2022, sera-t-il une aide ou une nouvelle contrainte ? Centralisera-t-il les informations ou sera-t-il un outil de contrôle ?

Évaluer la charge de travail

Bien des personnels sont isolés face aux empêchements, aux injonctions paradoxales et aux incohérences des situations vécues. Le temps manque pour un travail avec une équipe pluridisciplinaire, un collectif même informel, ou simplement des échanges sur cette activité, qui devient ordinaire, et ses difficultés. De nombreux aménagements sont réalisés dans la solitude sans formation (sur les évaluations par exemple pour les enseignants) sans que des effets positifs puissent être perçus ; ce qui peut nourrir un sentiment d'échec ou une perception de l'échec de l'inclusion en général.

Le SNES-FSU est en première ligne pour obtenir une évaluation de la charge de travail des tâches liées à l'inclusion et la prise en compte des empêchements générés actuellement. ■ Yannick Lefèvre

Rendez-vous Blois Au travail sur le métier !

Le stage syndical histoire-géographie avait pour thème le travail.

Une quarantaine de collègues venus de nombreuses académies a participé au stage national histoire-géographie centré sur des enjeux de métier et bénéficié des apports théoriques et pratiques du secteur métier du SNES-FSU. Parmi les ateliers de réflexion proposés : faire ou ne pas faire le programme ? Comment parler des femmes et des hommes à parts égales et, enfin, en ces temps de « projet local d'évaluation » en lycée : harmoniser les pratiques de l'évaluation : une injonction à l'uniformisation ?

Le constat est unanime : des programmes à l'ampleur démesurée sont un des éléments qui « empêchent » le métier, en articulation avec le manque de temps, les effectifs et les conditions

matérielles dégradées, les pressions hiérarchiques, les changements permanents. Il en résulte un sentiment de dépossession dont les programmes ne sont qu'un des éléments, mais pas le moins important. Les collègues opèrent donc des choix, correspondant d'une part à leurs goûts, d'autre part à des considérations pédagogiques ou scientifiques fondées sur des convictions émancipatrices.

Questions de programmes

C'est de ce type de préoccupations que témoignent les collègues qui souhaitent rendre plus visibles les femmes dans leurs cours, alors que les programmes, comportant peu d'histoire sociale, ne s'y prêtent pas. Le faire est possible, mais coûte davantage de travail...

La table-ronde organisée par le SNES-FSU dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire réunissait F. Jarrige, L. Hilaire-Pérez et A.-S. Bruno sur le thème de la dépossession du métier



Une table-ronde sur la dépossession du métier a fait le lien avec le quotidien des collègues.

du XVIII^e siècle à nos jours. Cette plongée dans l'histoire, dans les mondes de l'artisanat, de l'industrie et des métiers tertiaires n'a pas manqué d'entrer en écho avec les préoccupations actuelles de la profession. François Jarrige a souligné le rôle des organisations syndicales, nées au XIX^e siècle de la volonté de résister à la dépossession. La place du syndicat dans la prise de conscience du métier empêché et dans la mobilisation collective pour y résister reste ô combien d'actualité. ■

Christophe Cailleaux et Amélie Hart

Nouvelle-Calédonie : reprise dans l'inconnu !

La reprise des cours a eu lieu le 12 octobre en Nouvelle-Calédonie, après des vacances décalées, contre l'avis des syndicats et des parents d'élèves, pendant le confinement. Cette rentrée a donc été très compliquée : les informations manquaient, comme le dialogue réel sur les modalités de reprise et d'exercice qui laissaient une grande autonomie aux établissements. Le SNES-FSU NC continue d'alerter sur ces questions, comme sur le taux de présence des élèves à la reprise ou la situation des familles d'enseignants (en couple ou monoparentales), les écoles primaires restant fermées. Une interrogation viendra très vite quant aux conditions d'examens à venir. Le contexte du référendum du 12 décembre génère aussi des inquiétudes sur le déroulement d'épreuves prévues après son résultat, et des questionnements sur l'engagement futur de l'État sur le territoire, quelle qu'en soit l'issue.

80%

Pétrole, gaz et charbon forment toujours 80% de la consommation finale d'énergie, générant trois quarts du dérèglement climatique.

Disponibilité et concours

Depuis de nombreuses années, l'administration permettait aux collègues en disponibilité de se présenter aux concours internes. Le ministère donne désormais une interprétation stricte à l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, qui stipule qu'un fonctionnaire peut se présenter aux concours internes s'il est « en activité, en détachement ou en congé parental », ce qui exclu la position de disponibilité. Le site Devenirenseignant.gouv.fr a été modifié dans l'été, et indique maintenant qu'un collègue ne peut pas se présenter s'il est en disponibilité à la date de la première épreuve. Le SNES-FSU est intervenu auprès du ministère pour que les collègues ne soient pas pénalisés, et qu'une solution transitoire soit proposée.

projet local d'évaluation Défendre la liberté pédagogique

Les réunions banalisées pour rédiger le PLE se tiennent actuellement dans les lycées. Une occasion pour les équipes d'exprimer sous diverses formes leur refus du tout contrôle continu pour le bac. Cette mobilisation généralisée contraint le ministère à recadrer ses propres directives dans une foire aux questions. Mais ses intentions demeurent : encadrer à terme la liberté pédagogique au collège comme au lycée.

PLE Résolument contre !

Les deux dernières sessions du bac perturbées par la Covid ont servi de prétexte pour imposer, en plein été, la prise en compte des moyennes annuelles pour 40 % du bac. Après avoir supprimé les épreuves terminales, nationales et anonymes, le ministère enjoint donc aujourd'hui chaque lycée à réinventer les conditions d'égalité entre élèves, consignées dans un PLE à l'attention des élèves et des familles. Pourquoi construire une moyenne annuelle significative et certificative alors que les procédures de sélections de Parcoursup restent inégalitaires et discriminent les dossiers selon le lycée d'origine ? Quelle formule privilégier pour la moyenne quand toutes les disciplines n'ont pas la même méthodologie, les mêmes horaires ni conditions d'enseignement ? Est-il bien prudent d'annoncer dans le PLE un nombre d'évaluations que devrait passer un élève au risque de ne pouvoir les réaliser au gré des imprévus et de devoir s'en justifier auprès des parents ?

Guides du SNES-FSU et mobilisations

En s'appuyant sur les guides syndicaux produits depuis la rentrée par le SNES-FSU, les équipes ne se sont pas laissées faire et se sont organisées pour faire barrage à la volonté manifeste de cadrer les pratiques professionnelles au détour du PLE : vote de motions, communiqué de presse, préambule rappelant tout l'intérêt de la liberté pédagogique pour faire réussir les élèves suivi de quelques principes très généraux. La présence d'IPR aux côtés des directions n'a pas suffi à convaincre des équipes exaspérées par l'avalanche de prescriptions sur le nombre de devoirs communs, de sujets à puiser



dans la BNS... quand des questions sensibles (la fraude, le rattrapage des devoirs, les aménagements pour les élèves en situation de handicap...) restent sans réponse et pourraient peser sur le quotidien des enseignants et de la vie scolaire.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement !

Toutes les actions de résistance au PLE conduisent le ministère à ajouter une nouvelle couche à son mille-feuilles : après un décret, un arrêté, une note de service et un guide disciplinaire de l'inspection générale publiés depuis fin juillet, une foire aux questions (FAQ) est annoncée cette fin de semaine ! Le SNES-FSU mettra en ligne rapidement ses analyses sur cette nouvelle production ministérielle. Un plan d'ensemble pour ancrer dans nos pratiques une « culture commune de l'évaluation » n'apparaît que trop évidemment et dessine les contours d'une réforme systémique. Le risque majeur est de perdre toute la latitude experte de l'enseignant qui décide encore quand et comment évaluer les acquis des élèves. ■

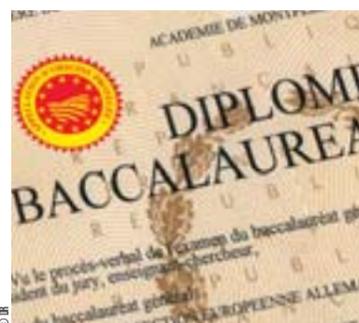
Claire Guéville, Gwénaél Le Paih

à Lille, Lyon, Orléans-Tours Mensonges et pressions

Le SNES-FSU reçoit de nombreux témoignages qui font état de pressions, de mensonges et de tentatives de manipulation de la part des chefs d'établissement et des IPR.

À Denain, dans cet établissement de l'académie de Lille, c'est une IPR qui mène la plénière dédiée à la rédaction du PLE et elle est résolue à faire accepter

les recommandations du Guide de l'inspection. Elle veut une quantification des évaluations en assénant qu'une « une moyenne, c'est au moins trois notes ». En usant de circonvolutions, elle tente de justifier l'extension du PLE à toutes les disciplines et à tous les niveaux. Quand la secrétaire de section syndicale SNES-FSU de l'établissement lui demande des précisions sur le cadre du texte, elle répond « Je l'ai déjà dit ! Vous ne comprenez pas ? Vous voulez faire replay ? ». L'IPR ne veut pas entendre parler du document proposé par les élus, conçu en choisissant les formulations recommandées par le SNES-FSU, et continue de parler d'un « document à réaliser » alors que des collègues lui signalent que celui-ci est déjà rédigé. Elle déclare sèchement : « J'ai compris que le bon sens n'est pas près de chez vous ». La quasi-totalité des enseignants, se sentant insultés, quittent la salle.



Motion

« Les nouvelles modalités d'évaluation aboutissent à une augmentation des inégalités entre établissements et entre élèves. Depuis trois ans, les enseignants évaluent des connaissances disciplinaires avec toujours moins de moyens humains et matériels pour les transmettre de manière satisfaisante. Avec cette réforme, couplée à la sélection Parcoursup, évaluer devient plus important qu'enseigner. La pression sur les élèves, les familles et les enseignants, le stress et l'absentéisme des élèves qui en découlent, altèrent la relation pédagogique de confiance nécessaire à toute transmission des savoirs. »

Extraits d'une motion rédigée par les collègues du lycée Jeanne-d'Arc de Clermont-Ferrand

Le SNES-FSU continue d'intervenir au ministère pour dénoncer toutes les dérives constatées (volonté d'étendre le PLE au français ou à la philosophie, à la classe de Seconde voire au collège) et les passages en force de certaines directions réécrivant en totalité les propositions des équipes : adressez vos témoignages à lycee@snfes.edu. <https://www.snes.edu/article/bac-projets-devaluation-les-echos-des-lycees>

À Vénissieux, dans l'académie de Lyon, le proviseur dépité que les équipes suivent massivement la consigne du SNES-FSU et s'en tiennent à un PLE « minimaliste », annule *in extremis* la seconde demi-journée banalisée et la remplace par une « descente d'inspecteurs » car « il semble nécessaire de préciser et d'accompagner dans leur réflexion les équipes disciplinaires concernées en expliquant les attendus institutionnels de la circulaire ».

Dans un autre établissement de l'académie de Lyon, le chef d'établissement reçoit les équipes les unes après les autres et laisse entendre à chacune que les autres ont été plus précises dans leur rédaction mais heureusement, la section du SNES-FSU joue son rôle de partage d'informations et de lien entre les collègues, ce qui permet de déjouer la manœuvre !

Dans un établissement de l'académie d'Orléans-Tours, le chef d'établissement prétend que les PLE permettent d'uniformiser la notation à l'échelle académique ou encore qu'ils sont là pour « protéger les enseignants face aux pressions des parents ». ■

à Paris Écritures sous contrainte

Dans l'académie de Paris, certains chefs d'établissements tentent de faire passer le guide disciplinaire de l'inspection générale pour un texte réglementaire, d'autres essaient d'élargir le PLE à des disciplines non concernées par le contrôle continu. Pour contourner les décisions collectives prises par la majorité des collègues lors des temps banalisés, des heures d'information syndicale ou des assemblées générales, des pressions sont exercées sur les coordonnateurs de discipline pour qu'ils renvoient leur copie et s'enferment dans des comptes d'apothicaire sur le nom-

bre d'évaluations et leurs coefficients. Les IPR sont appelés à la rescousse pour sauver le PLE : des webinaires disciplinaires sont organisés, parfois du jour pour le lendemain, parfois en dehors du temps de service, pour diffuser la bonne parole. Aucune contradiction n'est possible dans ces réunions, dans lesquelles les collègues ne voient pas qui est connecté et ne peuvent interagir que via un tchat verrouillé qui n'est visible que par les animateurs. Mais toutes ces manœuvres n'entament pas pour autant la résistance, qui se poursuit. ■ Le S3 de Paris

au Mans Résister

Dans un établissement du Mans, la direction a, dans un premier temps, présenté le PLE comme étant du ressort des équipes pédagogiques. Comme dans d'autres établissements, deux IPR sont intervenus en amont pour présenter l'intérêt dudit projet et la direction n'a imposé aucune contrainte avant la rédaction de la première mouture des textes. Les équipes, armées du guide syndical publié par le SNES-FSU, se sont donc saisies de cette apparente liberté pour proposer des textes très prudents, en se gardant bien de tout carcan contraignant. Mais cette liberté a été de courte durée. La direction est revenue à la charge en demandant aux équipes de compléter le travail. Elle leur a pour cela laissé le choix entre deux

méthodes : soit prendre exemple sur la fiche d'une discipline « sur laquelle la cheffe avait travaillé » et comportant sans surprise un nombre de devoirs minimum, une référence aux compétences du livret scolaire et une description de celles-ci ; soit « demander à un inspecteur de les aider dans la rédaction de cette grille ».

L'équipe enseignante a refusé d'obtempérer, et fait actuellement circuler une lettre réponse-pétition rappelant à la direction que tout le travail effectué respecte l'ensemble des textes réglementaires, du code de l'Éducation aux textes réglementaires encadrant le PLE. Opposition gagnante : la cheffe d'établissement finit par adopter la proposition des collègues ! ■

Les militants de la section SNES-FSU Sud Mans



PLFSS Financer la Sécu, des solutions existent

Après avoir été présenté le 6 octobre en Conseil des ministres, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 a débuté son parcours législatif, pour une adoption avant la fin de l'année civile.

personnes empêchées de travailler...) et au recul des ressources causé par la baisse de l'activité économique. Pour ne pas qu'elles pèsent indéfiniment sur le système de santé et de protection sociale, il faudrait que ces dépenses, engendrées par la crise, soient reprises par le budget de l'État et financées par de nouveaux prélèvements sur les plus hauts revenus et les profits. Le gouvernement fait l'inverse en transférant 40 M€ de plus sur la Caisse d'amortissement de la dette sociale en 2021, qui devront donc être remboursés à moyen terme, et en annonçant très clairement que la résorption des déficits doit passer par des réformes « structurelles » sur la santé et sur les retraites.

Le gouvernement cherche à résorber les déficits

Par ailleurs, bien que le ministre des solidarités et de la santé prétende qu'aucun effort financier ne sera demandé à l'hôpital public, les fermetures de lits se poursuivent (environ 5 000 en 2020, en pleine crise !). Et même si le Ségur de la santé a permis un début de revalorisation des rémunérations des soignants, celle-ci se fera sans nouveau financement.

Nouvelles mesures

Ce projet de loi de financement va bien au-delà d'un simple exercice comptable. Le parlement doit en effet se prononcer sur toutes les mesures proposées par le gouvernement et qui ont un effet sur les ressources et les dépenses qui relèvent du champ de la Sécurité sociale : couverture maladie, accidents (dont les accidents du travail et maladies professionnelles), famille, retraite, et à présent perte d'autonomie (la nouvelle branche de la Sécu créée en août 2020). Le projet comprend ainsi de nombreuses mesures qui modifient les droits des assurés sociaux et qui

proximité, etc. sont des sujets qui préoccupent indéniablement. Les retraités du SNES et de la FSU ont également participé aux initiatives du 23 septembre pour l'Éducation et avec les retraités CGT et Solidaires aux manifestations du 5 octobre, affichant ainsi leur détermination à participer à un élargissement des luttes.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat est au cœur des luttes. La flambée des prix de produits de première nécessité (énergie, alimentaire, transports, etc.), l'annonce d'une augmentation sensible des compléments santé en janvier, montrent l'insuffisance des mesures à venir pour les pensions. Ainsi, la commission des comptes de la Sécurité sociale prévoit une revalorisation des pensions de 1,1 % ; quant aux retraites complémentaires des polypensionnés, elles n'augmentent que de 1 %. Dans le même temps, les tarifs de l'énergie augmentent de 12,7 %, on est loin du compte... Et les scandales financiers des « Pandora Papers », les dividendes indécentes des multinationales pendant la crise, attisent la colère.

Les retraités ne peuvent en rester là. Il y a nécessité à porter haut et fort nos revendications dans une période électorale qui a déjà commencé. Le Groupe des 9 travaille à une grande manifestation nationale en décembre, car la volonté de poursuivre la lutte dans l'unité est unanime. ■

Marjène Cahouet



Pour la FSU, les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire doivent être financées par des prélèvements supplémentaires.

font évoluer le système de santé de façon plus ou moins favorable. Il est par exemple prévu d'étendre la prise en charge à 100 % et sans avance de frais du coût de la contraception jusqu'à l'âge de 25 ans, de permettre aux orthoptistes de faire certains bilans visuels afin de réduire les délais d'at-

tente (et les coûts), de généraliser les expérimentations concernant la lutte contre l'obésité infantile et le dépistage du VIH.

Il est aussi proposé de mettre en œuvre au 1^{er} janvier le forfait « urgences » de 18 euros, qui sera dû pour tout passage aux urgences ne

Avis du Conseil de l'âge

Lors de sa séance du 4 octobre dernier, le Conseil de l'âge, qui fait partie du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), a examiné le PLFSS pour les volets qui concernent le champ de l'âge. Même si celui-ci considère que « les dispositions du projet lui semblent positives dans leurs principes », il « déplore vivement l'abandon de la loi grand âge et le fait que le PLFSS n'ait qu'une portée limitée ».

Le Groupe des 9 a lu une déclaration commune dénonçant l'abandon de la loi et l'insuffisance notoire des mesures. Ainsi, le budget proposé par le projet (400 millions d'euros) est très nettement insuffisant, pour mémoire le rapport Liebaud évaluait les besoins à 6 milliards en 2018. Jugant que l'avis du HCA n'était pas assez critique, aucune organisation du Groupe des 9 n'a voté en sa faveur.

débouchant pas sur une hospitalisation. Quant à ce qui est prévu pour développer la prise en charge de la perte d'autonomie, c'est largement insuffisant et ne peut remplacer la grande loi autonomie, qui était annoncée mais a été une nouvelle fois abandonnée. ■

Hervé Moreau

OIT Le travail qui tue

Selon un rapport réalisé conjointement par l'OMS et l'OIT, le travail serait responsable chaque année de deux millions de décès dans le monde.

L'étude, publiée par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail, en septembre, examine dix-neuf facteurs de risque professionnels, parmi lesquels l'exposition à de longues heures de travail : 750 000 décès par an sont dus à un accident vasculaire cérébral ou une cardiopathie pour avoir travaillé plus de 55 heures par semaine ; l'exposition à de la pollution atmosphérique (particules, gaz et fumées) sur le lieu de travail qui entraîne des maladies pulmonaires est responsable de 450 000 décès annuels. On compte aussi 360 000 accidents du travail mortels par an dans le monde.

Le nombre de décès liés au travail par habitant a diminué de 14 % entre 2000 et 2016 mais les décès dus aux cardiopathies et aux accidents vas-



En France, en 2019, il y a eu 733 accidents du travail mortels.

culaires cérébraux associés à l'exposition à de longues heures de travail ont augmenté respectivement de 41 et 19 %. Ces chiffres témoignent d'une tendance à la hausse de ce facteur de risque psychosocial relativement nouveau.

Accélération de la tendance

Les effets de la pandémie n'apparaissent pas dans cette étude mais il est probable que celle-ci alourdisse le

bilan. Selon l'OMS, en effet, depuis mars 2020, la tendance à travailler pendant de plus longues heures, qui est le risque principal des décès liés au travail, s'est accélérée.

Pour le directeur de l'OMS, ce rapport est censé tirer la sonnette d'alarme pour les entreprises et les pays. Mais dans notre modèle de production, la santé humaine est loin d'être la préoccupation première... ■

Clarisse Guiraud

retraités L'action continue

Face aux diverses attaques qu'ils subissent, les retraités poursuivent une nécessaire mobilisation.

Le 1^{er} octobre, on a dénombré 164 lieux de mobilisation, qui ont été relayés par la presse locale et nationale. Certains départements ont multiplié les initiatives locales, on en a compté dix par exemple pour le Finistère. À Paris, parmi des manifestants nombreux et déterminés, la banderole du pôle des retraités, qui compte 200 000 adhérents, a été particulièrement remarquée.

À Marseille, le Groupe des 9 a trouvé un mode d'action original en « occupant » les manèges de la foire. Partout nous avons eu plaisir à nous retrouver dans un contexte sanitaire moins contraignant.

Un peu partout, des délégations ont été reçues pour exposer nos revendications, qui ont été notées, et qui sont censées être transmises...

Revendications partagées

La réussite du 1^{er} octobre atteste une fois de plus de la place des retraités dans le mouvement social. L'ancrage et l'unité des organisations syndicales du Groupe des 9 se confirment et les discussions en marge des mobilisations montrent l'adhésion aux revendications que nous portons. La santé, le pouvoir d'achat, les services publics de

Les raisons de se mobiliser de nouveau sont nombreuses

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU

N'hésitez plus, rejoignez le plus grand collectif de professionnels des collèges, lycées et CIO :



58 000 syndiqués, titulaires ou non, professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH.



ADHÉREZ EN LIGNE SUR WWW.SNES.EDU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez.

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Transidentité Un texte et des progrès

L'accueil des élèves trans à l'École a fait l'objet d'une circulaire tant attendue.

Le 30 septembre dernier, est enfin parue au BO la circulaire intitulée « pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ».

La situation des élèves trans et non binaires n'était jusque-là traitée dans aucun texte officiel, alors que

les demandes croissantes des collègues et témoignages des associations montraient un réel besoin. Un texte très attendu est donc enfin sorti !

L'identité de genre fait référence à l'expérience intime et personnelle de

son genre profondément vécue et ressentie par chaque personne, qu'elle corresponde ou non au genre du sexe assigné à la naissance. Tous les êtres humains ont une identité de genre, personne n'est neutre en la matière (source : OMS). Les réseaux sociaux, les échanges d'expérience, mais aussi l'introspection qu'a permis le confinement, font que nos élèves identifient bien mieux désormais leurs besoins et demandent à la société et à l'école de les accepter et de les accompagner.

Non la trans-identité n'est pas une « mode »

Un pas important à confirmer

Ce texte l'écrit de façon claire : « la transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire ». Il reste dans le texte lui-même des difficultés, comme le fait de parler de « revendications » des élèves



© Jeanis / Anobis.fr.com

(comme si c'était une démarche militante), ou de se contraindre à ne rien faire sans accord parental. De même, la référence à des formations existantes prête à sourire, quand on connaît l'extrême pauvreté (avec des exceptions) de la formation initiale et continue, alors qu'elles sont fondamentales. ■

Olivier Lelarge

internationale Les enseignants et la Covid-19

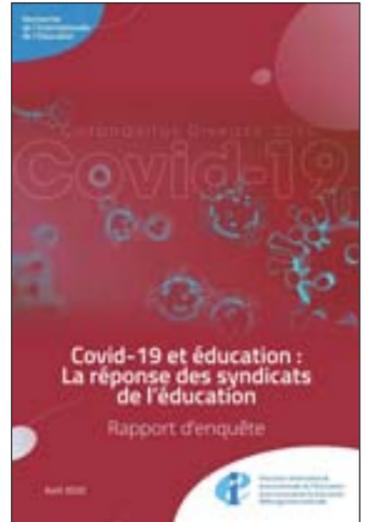
Un rapport de l'Internationale de l'Éducation, à laquelle le SNES-FSU est affilié, évalue la condition des personnels à l'ère de la Covid-19.

Cette édition 2021 basée sur une enquête menée auprès de syndicats souligne que la profession ne parvient plus à attirer de nouvelles générations de diplômés en raison des conditions d'emploi.

Plus de 42 % des personnes interrogées signalent une détérioration des conditions de travail au cours de ces trois dernières années. 84 % indiquent que les salaires ont diminué durant la pandémie de Covid-19. Plus de 55 % des personnes soulignent une charge de travail devenue ingérable. Plus de 66 % considèrent que les exigences administratives en sont les raisons.

Précarité, attractivité et moyens

48 % des personnes interrogées estiment que l'enseignement n'est pas une profession attractive aux yeux des jeunes. Près de 60 % des personnes indiquent un recours aux contrats temporaires ou à durée déterminée pour le recrutement du personnel enseignant et universitaire. La formation continue demeure largement insuffisante. Beaucoup la considèrent comme étant de mauvaise qualité, sans rapport direct avec



les questions d'ordre professionnel et pédagogique.

Rien d'étonnant à ce triste constat quand, selon la Banque Mondiale, même si l'on observe une plus grande reconnaissance des enseignants et de leur travail, les budgets alloués à l'Éducation ont été réduits de 65 % dans les pays à revenu faible et intermédiaire et de 33 % dans les pays à revenu élevé et intermédiaire supérieur.

En conclusion, le constat est accablant : des professions sous-payées, sous-estimées et confrontées à une surcharge de travail. La revalorisation du statut des personnels de l'enseignement et de l'éducation est urgente. ■
Odile Cordelier

Publicité

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Mark, Marie - Elisabeth, Pierre, Aurélie, agents de la Fonction publique

casden.fr

BANQUE POPULAIRE +X

Haiti, écoles et pays en ruine

Le 14 août, un séisme de magnitude 7,2 touchait le sud d'Haïti et laissait des dizaines de milliers de sans abris. Les établissements scolaires ont été particulièrement touchés et très peu sont encore debout : selon l'UNICEF, seuls 5 % des établissements auraient été épargnés, selon le gouvernement haïtien ce seraient 25 %. La rentrée scolaire dans le Sud a été repoussée au 4 octobre mais même avec un mois de retard elle n'a pu se tenir correctement. Aujourd'hui les travaux de déblaiement sont ralentis par une pénurie d'essence et le gouvernement haïtien, peu légitime aux yeux de la société civile, fait une fois de plus la démonstration de son incurie. Des structures temporaires qui devaient être installées manquent, des kits scolaires distribués à la hâte ne sont guère utiles quand les cours ne peuvent se tenir et quand les enseignants, eux-mêmes victimes, n'ont reçu aucune aide et peinent à retrouver une vie normale. L'aide internationale a été moins importante que prévue car beaucoup de donateurs se méfient de la corruption des dirigeants.

Les principaux syndicats enseignants sont très critiques à l'encontre du gouvernement qui, selon Georges Wilbert Franck, de l'UNNOEH « n'accorde aucune priorité aux enseignants ». Josué Mérielien, de l'UNNOH, dénonce un grave retard dans le versement des salaires. « Jusqu'à présent rien n'a été fait. Les parents n'ont rien reçu. Les écoles endommagées n'ont pas été réparées. Les hangars n'ont pas été construits pour accueillir les élèves. Et il n'y a eu aucun appui psychologique pour les élèves » affirme Péguy Noël de l'UNNOH.

Le SNES-FSU est en contact avec les syndicats haïtiens de l'Éducation qui tentent de mettre sur pied une aide directe aux enseignants.

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Domaine Alpe d'Huez, loue dans village 1600 m, apt 3 p., 6 pers., dans chalet p. des pistes. Hors ou pendant vac., 600 à 800 €/sem. Tél. 01 45 38 51 57

■ Loue près Carcassonne, gîte de charme 6/7 pers., 3 ch., dans exploit. agric. bio. Wi-fi, 490 €/semaine. Tél. 06 22 68 55 51

■ Paris-Montmartre, coll. loue vac. scolaires, ou hors vac., studio 24 m², 2 personnes, tout confort, 300 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16 / 06 17 07 61 59

■ Venise/Florence/Rome centre, part. loue appts 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

